

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00391

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE LA LOIRE - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80 Nombre de pouvoirs : 22 Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, Jean-Claude CHARVIN. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël M. CORNUT. Paul CORRIERAS. Mme Joëlle COUSIN. Mme Alexandra CUSTODIO. Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, Μ. Michel GANDILHON, GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Pascal Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME. М. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, М. Yves Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO. M. Marc ROSIER. M. Jean-Louis ROUSSET. Mme Monique Mme Janine RUAS. M. Jean-Claude ROVERA. SCHALK. Alain SCHNEIDER. Mme Nadia SEMACHE. M. Joseph M. SOTTON. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160607-D20160039110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs:

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,

M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,

Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,

M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,

M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,

M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE.

Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,

Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,

Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,

M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER. Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, CHAROLLAIS-CHEYTION, Mme Emmanuelle M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Yves LECOCQ. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LUYA. Mme Babette Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Florent PIGEON, M. Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE LA LOIRE - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2016

Par délibération du 07 février 2012, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire (ADIL). L'ADIL de la Loire a pour principaux objets :

- d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite ;
- d'assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et d'entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité.

L'ADIL est administrée par les principaux responsables locaux de l'habitat répartis en trois collèges au sein d'un Conseil d'Administration :

- collège I : collège des offreurs de biens et services concourant au logement ;
- collège II : collège des organismes représentant les consommateurs et les usagers ;
- collège III : collège des pouvoirs publics et des organisations d'intérêt général.

La structure associative de l'ADIL et la pluralité de ses membres permettent de garantir objectivité et qualité du service rendu.

L'ADIL de la Loire doit contribuer sur plusieurs aspects à la mise en œuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole :

- en favorisant les parcours résidentiels pour tous les ménages par une meilleure information individualisée sur les dispositifs existants ;
- en jouant un rôle de support d'information de proximité pour les dispositifs opérationnels mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération (PIG, OPAH...);
- en contribuant à améliorer la connaissance des comportements des ménages et de la demande de logement ;
- en mobilisant les acteurs locaux sur les questions liées à l'habitat.

Le financement de l'ADIL est composé de subventions de l'Etat, du Département de la Loire, d'Action Logement, des Etablissements publics de coopération intercommunale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, et des cotisations de ses membres. Le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire a été fixé à 0,11 € par habitant et par an, soit un montant de 42 960 € pour l'année 2016.

Le bilan quantitatif de l'association pour l'année 2015 fait apparaître un total de 12 054 consultations dont 7 199 sur Saint-Etienne Métropole (60 %).

Un récapitulatif des cotisations et subventions prévisionnelles de l'ADIL de la Loire, pour l'année 2016, est annexé au présent rapport.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- <u>acte le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence départementale d'information sur le logement de la Loire qui a été fixé à 0,11 € par habitant et par an soit un montant de 42 960 € pour l'année 2016 ;</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 article</u> 65738, chapitre 65.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU